
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE

11 quai du 1^{er} Dragons

89300 JOIGNY

*EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL*

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi huit juin à neuf heures, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en distanciel, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>1^{er} juin 2023</p> <p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 22</p> <p>VOTE :</p> <p>Pour : 21 Contre : Abstention : 1</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE DESIGNÉ :</p> <p>Sébastien KARCHER</p>	<p><u>TITULAIRES PRÉSENTS :</u></p> <p>M. Jean-Pierre BARRET M. Marc BOTIN M. Dominique BOURREAU M. Jean-François CHABOLLE Mme Frédérique COLAS M. Jérôme CORDIER M. Paul-Antoine de CARVILLE M. Jean-Luc GIVORD M. Michel GRASS M. Michel JOUAN M. Sébastien KARCHER M. Luc MAUDET M. André PITOU M. Gilles SABATTIER M. Nicolas SORET M. Thierry SPAHN M. Lionel TERRASSON</p> <p><u>SUPLÉANTS PRÉSENTS :</u></p> <p>M. Guy BOURRAS Mme Tatiana HAUTECOEUR</p> <p><u>ABSENTS EXCUSÉS :</u></p> <p>M. Éric BERTHAULT, pouvoir à Paul-Antoine de CARVILLE M. Pascal CROU Mme Catherine DECUYPER, supplée par Guy BOURRAS M. Grégory DORTE M. René FOUET Mme Nicole LANGEL, pouvoir à Michel GRASS Mme Simone MANGEON M. Marcel MILACHON Mme Nadège NAZE, pouvoir à Marc BOTIN M. Gilles-Maximes POIBLANC</p>
--	---

Délibération n° ADM/2023/13***Délibération du PETR pour engager l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle du Nord de l'Yonne et délégation de portage administratif par voie de convention à la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais*****CONTRAT LOCAL DE SANTÉ NORD YONNE - Délibération relative à l'engagement de la démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du PETR Nord Yonne et délégation de portage administratif par voie de convention à la communauté d'agglomération du Grand Sénonais**

Un Contrat Local de Santé (CLS) est une démarche contractuelle et partenariale lancée à l'initiative d'une collectivité territoriale. Elle associe des partenaires signataires institutionnels, des acteurs du champ sanitaire, du médico-social et du social ainsi que des habitants.

Cet outil favorise la coordination de tous les acteurs impliqués dans cette démarche et **permet de trouver des solutions concrètes aux problématiques de santé spécifiques du Nord Yonne**. Un portrait socio-sanitaire sera réalisé par un prestataire mandaté et intégralement financé par l'ARS sur le périmètre concerné et facilitera l'identification des enjeux et besoins sur lesquels travailler (au-delà de la question de l'accès à l'offre de soins qui est une évidence).

Les Contrats Locaux de Santé sont signés pour une durée de 5 ans et s'appuient sur l'article L. 1434-10 IV du Code de la santé publique qui donne la possibilité aux Agences Régionales de Santé de conclure avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des contrats pluriannuels portant sur la promotion de la santé, la prévention, la démographie médicale et l'accompagnement médico-social.

Désireux d'agir sur les enjeux locaux identifiés en matière de lutte contre les inégalités sociales de santé, de promotion de la santé ou d'amélioration de l'offre de soins de premier recours notamment, le PETR du Nord de l'Yonne (Communautés de Communes du Gâtinais en Bourgogne, de Yonne Nord, de la Vanne Pays d'Othe, du Jovinien, la Ville de Sens et l'Agglomération du Grand Sénonais) souhaite porter une démarche de co-construction d'un Contrat Local de Santé avec différents partenaires locaux et départementaux. Cette initiative sera appuyée par l'Agence Régionale de Santé et une ingénierie dédiée assurera la coordination du contrat sur l'ensemble du territoire concerné. Ces postes pourront être soutenus financièrement par l'Agence Régionale de Santé à hauteur de 50% (plafond 20 000 €) et la Région Bourgogne-Franche-Comté (prise en charge d'1 ETP à hauteur de 50% avec un plafond de 25 000 €), les charges restantes se répartiront selon une clé de calcul « à l'habitant » dans le budget du PETR. Une volumétrie à 3 ETP (équivalents temps pleins) est identifiée comme nécessaire pour assurer l'élaboration et la mise en œuvre de ce contrat.

Compte tenu de l'antériorité de la Ville de Sens et de l'Agglomération du Grand Sénonais sur le portage et l'animation d'une mission santé et d'un Contrat Local de Santé, il est proposé de lui en déléguer le pilotage administratif et méthodologique pour le compte du PETR. Il est précisé ici que l'échelle d'élaboration et d'intervention concernera l'intégralité du périmètre du Nord Yonne. Une convention de mise à disposition de personnel sera signée entre le Grand

Sénonais et le PETR pour encadrer les modalités d'intervention de l'équipe d'ingénierie missionnée pour les besoins exclusifs du Contrat Local de Santé et préciser les conditions de refacturation/remboursement des frais supportés par l'agglomération dans ce cadre.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 1434-10 IV,

Considérant que la collectivité souhaite être un acteur majeur de la santé sur son territoire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Comité syndical :

- **ACCEPTE** l'engagement du PETR du Nord de l'Yonne dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé Nord de l'Yonne avec l'Agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté,
- **ACCEPTE** que le PETR délègue le portage administratif de ce dispositif à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et de conventionner avec cette dernière pour encadrer la mission et les modalités de refacturation des frais engagés,
- **AUTORISE** le recrutement ou la mutualisation d'animateurs santé existants pour l'élaboration et le déploiement du Contrat Local de Santé sur l'ensemble du territoire du Centre Yonne,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter un financement auprès de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté et la Région-Bourgogne-Franche-Comté pour les postes de chargé·e·s de mission santé dédié·e·s à cette contractualisation,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention de délégation, de mise à disposition et de refacturation des frais d'ingénierie nécessaires à la mission avec l'Agglomération du Grand Sénonais,
- **DESIGNE** le Président comme représentant de la Collectivité pour engager l'élaboration et suivre la déclinaison du Contrat Local de Santé du Nord de l'Yonne,
- **DESIGNE** Madame Nadège NAZE comme conseillère syndicale déléguée à la santé au sein du PETR du Nord de l'Yonne,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche.

Pour extrait conforme

Le Président

Nicolas SORET



Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Sébastien KARCHER